



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO

## POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

### Trente-sixième session

**Dacca (Bangladesh), 8-11 mars 2022**

**Programme de travail pluriannuel 2022-2025 de la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique**

### Résumé

Le présent document délimite le cadre de travail de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique pour la période 2022-2025. Il tient compte des avis exprimés par les pays membres à la trente-cinquième session de la Conférence régionale, tenue en septembre 2020, ainsi que des rôles et fonctions stratégiques de la Conférence régionale.

Un rapport sur la façon dont les activités régionales menées par la FAO ont permis de traiter les priorités régionales en 2020-2021, sur les priorités et les recommandations des commissions techniques régionales et sur les plans et les priorités de partenaires tels que les organisations économiques régionales, les organisations de la société civile et le secteur privé est présenté dans le document APRC/22/9.

### Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale est invitée à approuver le présent programme de travail pluriannuel pour la période 2022-2025.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:*

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique

APRC@fao.org

*Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

## Introduction

1. La Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique a adopté son Programme de travail pluriannuel pour 2020-2023 à sa trente-cinquième session, organisée en ligne par le Bhoutan du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2020. Les membres ont préconisé un examen régulier et systématique des résultats et de l'efficacité des travaux de la Conférence régionale et ont dit attendre avec intérêt de recevoir un rapport à ce sujet lors de la prochaine session<sup>1</sup>.
2. Il convient de rappeler que la Conférence régionale examine la situation de la région dans les domaines qui relèvent du mandat de l'Organisation et adresse des avis et des recommandations concrètes, d'une part à la Conférence de la FAO, sur les questions relatives aux politiques et à la réglementation au niveau mondial et d'autre part, au Conseil de la FAO, sur les priorités, les programmes et le budget de l'Organisation.
3. La Conférence régionale communique le point de vue de la région sur les stratégies et les priorités de la FAO, formule des recommandations concrètes sur les activités menées au niveau régional et contribue ainsi à en améliorer l'efficacité et l'efficacités. Elle réalise aussi des évaluations au niveau régional pour alimenter la réflexion sur la durabilité du secteur agricole et de la sécurité alimentaire. Elle supervise les fonctions et les activités de la FAO dans la région, conformément aux Textes fondamentaux de l'Organisation. Elle fonctionne de façon efficiente et efficace et collabore, le cas échéant, avec les organisations partenaires concernées.
4. Les consultations ministérielles tenues au cours de la trente-cinquième session ont donné lieu à un consensus sur les orientations relatives aux politiques à donner à l'Organisation, à partir des délibérations techniques menées par les hauts fonctionnaires. Les très nombreux effets négatifs de la pandémie de covid-19 ont été au centre des débats de la dernière session de la Conférence régionale.
5. Les commissions techniques de la région examinent les aspects techniques et les questions importantes dans les domaines des pêches (Commission des pêches de l'Asie-Pacifique [CPAP]), des forêts (Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique [CFAP]), des statistiques agricoles (Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique), de la protection des végétaux (Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique) et de la production et de la santé animales (Commission régionale de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique). Leurs recommandations viennent compléter et éclairer les débats de la Conférence régionale sur le programme de travail, ses priorités stratégiques et les initiatives régionales.
6. Le Programme de travail pluriannuel pour 2022-2025 est présenté ci-après pour examen à la trente-sixième session de la Conférence régionale.

## Résultats

### *Définition des priorités, structure organisationnelle et planification du budget*

7. Résultat 1:
  - a. Les recommandations et les indications de la Conférence régionale sur les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et le budget régionaux, ainsi que sur les questions touchant la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural dans la région, fournissent une base solide pour la prise de décisions par le Conseil et par la Conférence de la FAO, selon le cas. La Conférence régionale fixe les priorités en accord avec le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, en les alignant sur les priorités et sur les initiatives particulières définies aux niveaux régional et sous-régional.

---

<sup>1</sup> APRC/20/REP, par. 52.

8. Indicateurs et cibles:
  - a. Des recommandations précises et spécifiques, éventuellement accompagnées des cibles et indicateurs pertinents, sont formulées en temps utile par la Conférence régionale et adressées au Conseil de la FAO, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, au sujet des priorités, des programmes, de la structure organisationnelle et du budget de la région. Les indicateurs/cibles doivent être spécifiques, mesurables, accessibles, réalistes et limités dans le temps (SMART).
  - b. Les recommandations formulées par la Conférence régionale au sujet des priorités régionales, du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, du Plan à moyen terme (PMT) 2022-2025 et du Programme de travail et budget (PTB) 2022-2023 sont reprises dans les rapports du Conseil et de la Conférence de la FAO.
  - c. Les indications données par la Conférence régionale sur les questions régionales reçoivent toute l'attention qu'elles méritent de la part du Conseil et de la Conférence de la FAO, ainsi que des autres organes directeurs concernés.
9. Produits:
  - a. Des informations sur la mise en œuvre et les réalisations des programmes régionaux, axées sur les résultats, seront fournies à la Conférence régionale. Des informations détaillées sur les progrès des activités régionales mises en œuvre sous la supervision du bureau régional, notamment les initiatives régionales, pourraient également être mises à la disposition des conférences régionales, pour examen.
  - b. Des recommandations précises, spécifiques et concrètes sur les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et le budget intéressant la région, seront adressées au Conseil de la FAO.
10. Activités:
  - a. Examen de la mise en œuvre des priorités régionales;
  - b. Examen des décisions et des recommandations issues des commissions techniques régionales et des diverses institutions et réunions pertinentes intéressant la région;
  - c. Examen des résultats obtenus par l'Organisation dans la région, notamment de la mise en œuvre des programmes antérieurs et des résultats obtenus dans les domaines prioritaires du programme, en particulier les initiatives régionales, des Cadres de programmation par pays et de l'efficacité et de l'efficience du réseau de bureaux de pays de la FAO à l'appui des programmes de pays, compte tenu des indicateurs de performance correspondants et des évaluations pertinentes;
  - d. Formulation de recommandations sur les plans, programmes et projets réalisés par l'Organisation dans la région, y compris sur les priorités spécifiques du travail de la FAO dans la région.
11. Méthodes de travail:
  - a. Coordination avec les organes statutaires compétents, y compris les commissions techniques régionales et autres institutions de la région;
  - b. Consultations informelles entre les Membres, en tant que de besoin, afin que le dialogue se poursuive entre les sessions;
  - c. Contacts réguliers entre le ou la Président(e) de la Conférence régionale et le ou la Sous-Directeur(trice) général(e)/Représentant(e) régional(e), y compris pour des réunions de coordination informelles avec les secrétariats des commissions techniques régionales;
  - d. Les représentants de la FAO organisent des réunions dans les pays afin d'examiner les documents techniques qui seront présentés à la Conférence régionale. Ces réunions seront ouvertes à tous les fonctionnaires intéressés et à des représentants pertinents de la société civile, du secteur privé, d'universités, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organisations intergouvernementales (OIG), d'organisations d'agriculteurs, de groupes de jeunes, etc.

**Questions relatives aux politiques et à la réglementation: suivi et avis**

12. Résultat 2:
  - a. Les recommandations de la Conférence régionale fournissent une base solide pour la prise de décisions par la Conférence de la FAO sur les questions liées aux politiques et à la réglementation.
13. Indicateurs et cibles:
  - a. Le rapport de la Conférence régionale contient des recommandations claires et concrètes.
  - b. Les recommandations de la Conférence régionale sont prises en compte par la Conférence de la FAO.
14. Produits:
  - a. Des recommandations claires à l'intention de la Conférence de la FAO sur les questions liées aux politiques et à la réglementation au niveau régional.
15. Activités:
  - a. Examen de la situation en ce qui concerne les principaux instruments internationaux intéressant la région ainsi que les grandes évolutions et initiatives en cours dans d'autres instances qui ont une incidence sur le mandat de la FAO;
  - b. Examen des recommandations formulées par les organes statutaires de la FAO, y compris les commissions techniques régionales, et autres réunions pertinentes dans la région;
  - c. Prise en compte des nouveaux enjeux et recommandation d'une action concertée de la part de la FAO et des autres instances compétentes dans la région;
  - d. Examen de l'intérêt que présenteraient de nouveaux accords internationaux pour la région.
16. Méthodes de travail:
  - a. Examen des tendances régionales et mondiales ayant trait aux politiques et à la réglementation qui présentent un intérêt pour la région;
  - b. Liaison avec les organes statutaires de la FAO et des institutions compétentes de la région;
  - c. Contacts réguliers et consultation informelle entre le ou la Président(e) de la Conférence régionale et le ou la Sous-Directeur(trice) général(e)/Représentant(e) régional(e), y compris pour des réunions de coordination informelles avec les secrétariats des commissions techniques régionales.

**Planification des travaux et méthodes de travail**

17. Résultat 3:
  - a. La Conférence régionale fonctionne de façon efficiente et efficace, vise à l'action concrète et est ouverte à la participation.
18. Indicateurs et cibles:
  - a. Les ordres du jour de la Conférence régionale sont ciblés de manière stratégique;
  - b. La Conférence régionale permet des échanges de vues et d'expériences plus nombreux et plus fréquents, entre les délégués et avec les grandes organisations régionales;
  - c. Les décisions de la Conférence régionale sont prises par consensus;
  - d. Les rapports de la Conférence régionale sont concis, contiennent des recommandations précises et concrètes et sont rapidement mis à la disposition des Membres;
  - e. Les documents de la Conférence régionale sont conformes aux normes de présentation en vigueur à l'Organisation et sont disponibles dans les langues voulues, six semaines avant le début de la session.
  - f. Au moins 70 pour cent des Membres participent aux travaux de la Conférence au plus haut niveau.
19. Produits:
  - a. Le Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale est adopté;

- b. Les méthodes de travail de la Conférence régionale sont régulièrement examinées et des efforts sont régulièrement faits pour les examiner;

20. Activités:

- a. Consultation des Membres au sujet de l'ordre du jour et du mode d'organisation de la Conférence régionale;
- b. Examen des moyens possibles d'améliorer la conduite des sessions, notamment des objectifs plus ciblés et une utilisation plus efficace du temps disponible;
- c. Examen du Règlement intérieur de la Conférence régionale;
- d. Examen régulier des méthodes de travail, y compris l'évaluation des résultats;
- e. Examen de la suite donnée aux recommandations de la Conférence régionale.

21. Méthodes de travail:

- a. Consultation des Membres par l'intermédiaire du ou de la Président(e) de la Conférence régionale;
- b. Activités intersessions facilitées par le ou la Président(e) de la Conférence régionale par l'intermédiaire du bureau, avec l'appui du Secrétariat;
- c. Pendant les sessions, les débats sont structurés et ciblés et les interventions, inclusives;
- d. Rédaction et finalisation efficaces des rapports;
- e. Appui du Secrétariat à la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel et aux suites qui lui sont données;
- f. Réunions informelles des présidents des groupes régionaux et de hauts fonctionnaires du Secrétariat, avec pour modérateur le Président indépendant du Conseil.